

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015**

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

II – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal apporte la modification suivante au budget général :

-Article 731171 « dégrèvement de taxe foncière »	+ 65 €,
-Article 022 « dépenses imprévues »	- 65 €.

III – PROJET SOCIAL 2015-2018 CENTRE RABELAIS

L'association d'animation et de gestion du centre socioculturel François Rabelais est une structure d'animation de la vie sociale agréée par la Caisse d'allocations familiales.

Elle sollicite le renouvellement de son agrément auprès de la CAF et présente un projet social qui comporte un volet « famille » intégré au projet d'animation globale visant à répondre aux problématiques familiales du territoire et à soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

La communauté de communes du sud-est du pays manceau n'ayant pas la compétence « famille », un partenariat autour de ce thème ne pourra se faire dans l'immédiat qu'en participation directe avec chaque commune.

Si cette compétence n'était pas élargie, le centre Rabelais perdrait de 65 000 à 70 000 euros de dotation de la CAF.

Lors de la dernière réunion de bureau de la communauté de communes, il a été évoqué qu'en cas de transfert de cette compétence, la charge supplémentaire à supporter par la commune serait de 6 735 euros.

Le conseil municipal estime qu'aujourd'hui le CCAS assure cette mission et que dans l'éventualité d'un développement, cette compétence ne devrait pas être à la charge de la commune.

IV – PROPOSITION CONVENTION VIGIFONCIER

Monsieur la maire informe le conseil municipal que la SAFER (Sté d'aménagement foncier et d'établissement rural) MAINE OCEAN propose d'accompagner la commune dans sa politique de développement local et son projet de protection environnementale ou de mise en valeur des paysages en proposant de nombreux moyens d'intervention, notamment :

- Des études de marché foncier,
- Des analyses foncières préalables à un projet d'aménagement,
- Une veille foncière*,
- L'appui à la constitution de réserves foncières,
- La réalisation d'échanges,
- La gestion du patrimoine foncier

*Le périmètre de la veille foncière est constitué par l'ensemble des zones naturelles et agricoles du territoire de la commune ainsi que par les terrains à vocation agricole et biens immobiliers à utilisation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser.

L'abonnement annuel contenant l'ensemble des données précisées est calculé de la manière suivante :

- 156 € HT lorsque le nombre des informations de vente dans l'année est inférieur ou égal à 10,

- 313 € HT lorsque le nombre des informations de vente dans l'année est compris entre 11 et 20,
- 500 € HT lorsque le nombre des informations de vente dans l'année est compris entre 21 et 35.

19 ventes ont été enregistrées en 2014.

Le conseil municipal décide de ne pas retenir cette proposition.

V – AFFAIRES DIVERSES

A – Informations

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que la propriété sise 22 rue des Tulipes appartenant aux consorts Cardinal, d'une superficie de 2 177 m² est mise en vente au prix de 160 000 euros.
Le conseil municipal l'autorise à engager les négociations d'acquisition sur une base de 150 000 euros.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que des sapinières situées sur la route de la Croix des Fontaines, appartenant aux Consorts Hauvieux, d'une superficie de 2 ha 45 a 46 ca sont mises en vente au prix de 6 000 euros.
Le conseil municipal l'autorise à poursuivre les négociations d'acquisition sur une base de 5 500 euros.

B – Demande de subvention

Monsieur le maire donne lecture d'une demande de subvention des sapeurs-pompiers du centre de secours de Parigné l'Evêque relative à l'organisation du championnat départemental du cross des sapeurs-pompiers de la Sarthe le 28 février prochain.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 euros pour l'organisation de cette manifestation.

C – Incendie de la bibliothèque

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir la proposition d'indemnisation de l'assurance suite à l'incendie qui a ravagé la bibliothèque le 14 août 2013. Elle s'élève à la somme de 108 210 euros.

D – Récompenses commerces décorés

Lors de la séance du 13 novembre dernier, le conseil municipal avait décidé d'allouer des bons d'achat « CADO chèque » à titre de récompense au concours de maisons décorées et illuminées. Il décide de compléter cette délibération par l'acquisition de bons d'achat ou de produits dans les magasins locaux pour récompenser les commerces décorés.

E – SIG (système d'information géographique)

Monsieur Froger informe le conseil municipal qu'il a rencontré un technicien pour envisager la numérisation du réseau d'assainissement et d'éclairage public afin de compléter le SIG.

Il réalisera avec le concours du responsable du service technique le relevé du tout à l'égout. La société ayant installé les derniers lampadaires sera sollicitée pour fournir des plans de récolement.

D'autres communes de la communauté de communes ont un projet de numérisation du câblage, il serait souhaitable de s'en rapprocher afin de lancer une consultation groupée.

F – Arbres abattus

Plusieurs arbres ont été abattus dernièrement, notamment un merisier sur le parking de l'école, un catalpa dans la cour et des pins au cimetière.

Tous ces arbres étaient malades et présentaient un risque pour la sécurité des personnes.

G – Aménagement du cimetière

La rangée accueillant les cavurnes étant quasiment complète, il convient d'envisager un nouvel emplacement.

Le conseil municipal décide de créer une commission municipale pour l'aménagement du cimetière composé de :

Mmes et MM Lair, Cormier, Bonnin, Berthe, Froger, Pousse, Suhard, Brière, Goethal, Cosnuau et Richard.

H – Dates à retenir

Le conseil municipal fixe les dates des prochaines réunions :

- Commission travaux : le 31 janvier à 10h,
- Commission cimetière : le 7 mars à 10 h,
- Commission budget : le 28 février à 9 h 30,
le 28 mars à 9 h 30.

- Conseil municipal : le mercredi 25 février,
le jeudi 19 mars,
le jeudi 9 avril,
le jeudi 21 mai,
le jeudi 25 juin.

- Permanences des élus pour les entrées au cinéma :
le 22 janvier : I. Berthe et A. Justice,
le 12 février après-midi : N. Froger,
le 12 février soir : A. Justice et P. Goethal.

I – Internet

Le débit internet est insuffisant sur la commune et des financements européens pourraient être sollicités. Il conviendra de se rapprocher de la communauté de communes pour envisager un développement.

J – Divers

Le conseil municipal est informé qu'un premier devis de signalisation (notamment de traçage au sol pour l'aménagement de la rue de la Pie) a été reçu. Il s'élève à 1 924,68 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance,

Le maire,

Véronique CORMIER

Bernard LAIR